

Jean-Godefroy BIDIMA
LA PALABRE,
Une juridiction de la parole
Michalon éditeur, le bien commun, Paris, 2015 (1997)

Voilà un livre qui mérite lecture à plus d'un titre. Source enrichissante de réflexions pour ceux qui font profession de traiter les conflits, il est aussi une ouverture vers l'anthropologie et il m'a confronté à ma vision simpliste de la palabre. Pour moi, jusqu'ici, la palabre se résumait à une discussion « démocratique » détendue à l'ombre d'un baobab. (qui n'est probablement pas l'arbre qui abrite le mieux du soleil).

Toute culture est complexe

Loin de cette image d'Epinal, nous entrons ici dans la complexité de toute culture ; aucune n'est « simple », mais, vue de l'extérieur, les cultures africaines, réduites par la perte de leur langue et par le filtre de nos préjugés, sont appauvries, morcelées, « dénaturées » en quelque sorte, puisque, paradoxe inépuisable, la seule chose qui est de l'ordre de la *nature* humaine, c'est l'existence nécessaire d'une *culture* qui donne sens pour nous humains à ce qui s'y produit. Loin de s'opposer ou de s'exclure, la culture n'est que l'expression de notre nature, de même que la forme est l'expression du fond et non son vêtement. « *La forme, c'est du fond remonté à la surface* » disait justement Victor Hugo.

Punir ou recréer le lien ?

Il y a une différence, fondamentale, entre nos juridictions et la palabre : cette dernière vise à recréer le lien, sans que personne ne perde la face, et non, comme nos systèmes judiciaires, à déterminer qui est responsable de quoi, et à punir en conséquence. Si nos médiations visent à se rapprocher de l'idéal de la palabre, elles sont la plupart du temps confrontées à cette représentation coupable/victime et à la recherche d'une « vérité » qui identifierait le responsable exclusif du litige, la personne à condamner. Ici, « *le tout n'est pas de dédommager ou d'être sanctionné, mais de renouer la relation.* » (p19)... « *l'important n'étant ni dans l'exécution d'une obligation, ni dans l'expiation d'une peine mais dans la préservation des rapports qu'ils pourront avoir ultérieurement.* » (p31). *Summum jus, summa injuria* disaient déjà les latins de l'antiquité : le comble de la légalité est le comble de l'injustice.¹

Des règles très structurées et structurantes

Autre surprise : le dispositif de la palabre est extrêmement codifié. C'est d'abord et avant tout une organisation contraignante de la parole : qui parle, quand, à qui, de quelle manière, et pendant combien de temps. La préparation des rencontres exige du temps, de la prudence, toute une construction qui vise à assurer l'atteinte de l'objectif final de réconciliation. On est loin de ce que j'imaginai d'un espace de discussion ouvert et bienveillant, plein de bonne volonté. C'est d'une pacification fragile d'un conflit, à travers un dispositif collectif de paroles échangées, rusées parfois, rhétoriques souvent, structurées toujours. Un échange codifié par la tradition et hiérarchisé dans son agencement. D'une ethnie à une autre, les règles sont différentes. Même si le but est le même : réintégrer les partenaires dans la communauté, retrouver la paix, relative, toujours précaire, du groupe. Il s'agit bien de rétablir la justice, et non de faire régner le droit. Un dispositif complexe de gestion des paroles tente de réduire la violence inévitable dans toute vie en communauté : « *La palabre dit la justice parfois hors du cadre strict du droit, et même si elle utilise celui-ci, elle le déborde pour toucher à la morale. Dans la palabre on dit le droit à partir du « non-droit » et on le dépasse pour*

¹ In VEYNE P. *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique.* Seuil, Paris, 1976, p 574

Jean-Godefroy BIDIMA
LA PALABRE,
Une juridiction de la parole
Michalon éditeur, le bien commun, Paris, 2015 (1997)

atteindre la justice. » (p35) Notre auteur insiste sur le fait que ce dispositif, s'il vise la réintégration, n'est pas construit sur un consensus définitif, mais sur l'acceptation du dissensus et sur sa socialisation. « *Plutôt que d'harmonie, cette palabre est génératrice de compromis, d'ententes provisoires qui respectent les spécificités et l'altérité.../... le compromis est à la fois un appel et un rappel* » (p39). Ceci me fait penser à la reprise par le collectif de tranches spontanées telle que la décrivait BASTIDE à propos des cultures brésiliennes. La palabre est ainsi un espace de « *tolérance active* » et de « *docte ignorance* » (p41)

La palabre au crible de la colonisation et de la décolonisation

Plus intéressant encore peut-être la lecture faite par l'auteur de ce qui s'oppose à cette logique de la palabre. Opposition de certaines traditions africaines, et acculturation par la vision européenne du droit. Du côté des traditions africaines, une vision matriarcale, le pouvoir des sociétés secrètes et la hiérarchisation des classes d'âge sont des éléments qui ne peuvent être discutés, soumises au dialogue. Du côté de la colonisation, la prétention civilisatrice masquant (mal) les intérêts économiques, a dévalorisé les cultures locales présumées « primitives ».

Les décolonisations elles-mêmes ne se sont pas faites sans porter les cicatrices de ce contre quoi elles luttèrent. Et, parmi elles, la perte de l'esprit même de la palabre au profit d'une vision juridique et légaliste importée. Jean-Godefroy BIDIMA en fait une analyse sévère, et conclut « *toutes ces doctrines /de décolonisation/, politiques ou religieuses, ont toutes nié la palabre comme mode d'accès au symbolique. Tout au plus l'ont-elle récupérée au profit d'un communautarisme abstrait ou d'une évangélisation équivoque.* » (p118)

Il n'est pas possible de revenir en arrière. L'Afrique ne retrouvera pas ses palabres d'autrefois. Mais cette analyse de « *la palabre permet d'amorcer une réflexion sur l'histoire* » (p119). Et plus encore, une mise en question de nos dispositifs de gestion des conflits dans nos espaces socio-politiques.

La palabre aujourd'hui ?

La loi majoritaire qui donne à 51% d'une population le droit de ne pas tenir compte des 49% restant n'est-elle pas la négation même de ce que la palabre se proposait de mettre en place ? De plus, la montée, partout dans le monde, de régimes autoritaires, parfois imposés, parfois réclamés par les peuples eux-mêmes, ne peut que rendre encore plus nécessaire aujourd'hui la lecture de cet ouvrage. Histoire de nourrir une pensée réellement démocratique, qui vise à préserver le bien-être-ensemble plutôt que les droits revendiqués de chacun.

Se pourrait-il enfin que les ex-colonisateurs acceptent d'apprendre de ceux à qui ils ont tant pris ?